

Comité CNAV

Lors de ses assises, le comité de la CNAV a pris position concernant plusieurs éléments d'importance, à savoir la consultation sur le train d'ordonnance de la politique agricole, la consultation sur la réformation de la formation agricole et le prochain objet de votation fédérale du 18 juin sur la loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique.

En ce qui concerne la réforme de la formation agricole, le sujet a été traité une première fois durant la journée des formateurs ainsi que par la commission de conseil et formation agricole (CCFA). Le comité de la CNAV s'est donc appuyé sur la prise de position de la commission (CCFA) qui s'est fixée de la manière suivante:

Pour un regroupement des orientations "Grandes cultures" et "Grandes cultures biologiques". La volonté est de créer des synergies entre ces deux procédés, sachant que des mesures appliquées sur les exploitations conventionnelles allant dans le sens de l'agriculture BIO sont pratiquées et soutenues actuellement. Il sera important d'avoir des enseignants et intervenants convaincus par la production BIO.

Pour une limitation des cours interentreprises CI (14 jours au lieu de 8 actuellement) par le transfert de matière prévue en CI en cours "école". L'augmentation mesurée des cours interentreprises aura des répercussions sur les frais qui sont assumés par les formateurs via un fond pour la formation. Il n'est pas nécessaire de transférer certaines matières en CI, ce qui devrait permettre une maîtrise des coûts de la formation.

Pour une sensibilisation au maniement de la tronçonneuse mais pas de cours dans la formation pour l'abattage d'arbres. La formation de 5 jours ne peut pas être prise dans le cadre de la formation agricole mais pourrait rester une option en dehors du cursus.

Pour la conservation de la note éliminatoire des examens écrits. La durabilité passe par diverses compétences ce qui engendre des connaissances, mais également une transmission d'informations sous toutes formes telles que les examens écrits.

Les personnes ayant des difficultés ont la possibilité de remplir un formulaire de demande de mesures spécifiques comme par exemple : temps supplémentaire, dictionnaire électronique, etc.

Convocation des membres à l'assemblée générale de l'ANAPI

L'assemblée générale de l'ANAPI aura lieu le **mardi 4 avril 2023** au Louverain, aux Geneveys-sur-Coffrane, **de 9h00 à 10h00** (accueil café-croissant dès 8h30).

Ensuite aura lieu l'AG de la CNAV et la matinée se terminera avec un repas (voir inscription page suivante).

Ordre du jour :

1. Salutations et nomination des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 1^{er} avril 2022 (disponible sur www.cnav.ch/ANAPI/Presentation/Assemblee-generale)
3. Rapport du président
4. Rapport de la gérance
5. Finances :
 - 5.1. Présentation des comptes 2022
 - 5.2. Rapport des vérificateurs et approbation des comptes 2022
 - 5.3. Présentation et approbation du budget 2023
6. Élections et nominations :
 - 6.1. Élection d'un représentant région Boudry au comité
 - 6.2. Élection d'un représentant région Neuchâtel au comité
 - 6.3. Nomination d'un vérificateur de comptes suppléant
7. Divers

Nous vous prions de nous faire parvenir toute proposition à l'intention de l'assemblée au moins 5 jours avant la date de l'assemblée.

Les documents accessibles sur le site internet sont aussi disponibles auprès de notre secrétariat ou sur demande par téléphone ☎ 032 889 36 70.

En vous remerciant de votre participation à cette assemblée et au plaisir de vous retrouver, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

ANAPI – Florence Matthey

Invitation à l'assemblée générale de la CNAV

L'assemblée générale de la CNAV aura lieu le **mardi 4 avril à 10h15** (accueil café-croissant à 10h00) au Louverain. Cette invitation tient lieu de convocation aux membres.

Ordre du jour :

1. Ouverture
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 1^{er} avril 2022 (consultable sur notre site internet)
3. Rapports :
 - 3.1 de la présidence
 - 3.2 de la direction
4. Rapports financiers :
 - 4.1 comptes 2022
 - 4.2 des vérificateurs de comptes
 - 4.3 budget 2023
5. Elections complémentaires : d'un vérificateur suppléant
6. Intervention de M. Laurent Favre, Conseiller d'Etat
7. Divers

Selon l'art. 16 des statuts, nous vous rappelons que toute proposition à l'intention de l'assemblée doit parvenir au moins 5 jours avant la date de l'assemblée.

Les documents accessibles sur le site Internet sont aussi disponibles auprès de notre secrétariat ou sur demande par téléphone au ☎ 032 889 36 30.

En vous remerciant de votre participation à cette assemblée et au plaisir de vous retrouver, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

CNAV – Yann Hugelit

Convocation à l'assemblée générale

L'assemblée générale de la Société coopérative de la Halle des Ponts-de-Martel aura lieu le **mardi 25 avril 2023 à 19h30** à l'Anim'halle des Ponts-de-Martel. Toutes personnes ou sociétés possédant une part-social sont conviés.

Ordre du jour :

1. Salutations
2. PV de l'AG du 20.04.2022 (*visible sur le site internet : www.cnav.ch/Animhalle/Presentation*)
3. Rapport du Président
4. Rapport financier
 - a. Comptes 2022
 - b. Rapport des vérificateurs
 - c. Budget 2023
 - d. Adoption des comptes, budget et décharge au comité
 - e. Nomination d'un vérificateur suppléant
5. Divers

Le comité de l'Anim'halle

Rappel : Signalisation des cas d'érosion

La protection des sols est une thématique réglementée notamment par les règles des prestations écologiques requises (PER), l'ordonnance sur les paiements directs (OPD) ainsi que l'ordonnance sur les atteintes portées aux sols (OSol). Son principal objectif est de conserver des sols fertiles pour les générations futures. Il est important de travailler pour la sauvegarde des sols qui sont des milieux vivants et qui sans protection sont voués à disparaître.

Dans les campagnes, il est parfois possible d'observer de l'érosion, autrement dit de la terre emportée par les eaux en formant des ravines ou des colmatages de surface. Cela provient, notamment en raison de précipitations importantes, d'infrastructures inadaptées ou/et d'erreurs d'exploitation. Dans la majorité des cas, l'agriculteur n'est pas à l'origine de l'érosion.

La Chambre d'agriculture encourage les agriculteurs concernés à annoncer les cas d'érosion et propose un accompagnement.

Quels sont les avantages à annoncer les cas d'érosion auprès de la Chambre d'agriculture ?

- Trouver des solutions pour remédier aux pertes de terre
- Garantir la pérennité de la fertilité des sols qui sont des outils inestimables
- Obtenir un document complet pour interagir avec d'autres organismes, notamment en cas de dégâts causés par des tiers
- Recenser les cas d'érosion
- Éviter d'être dénoncé par de tierces personnes (promeneurs, agriculteurs, etc.)
- Être dans la mesure de présenter un plan de mesures en cas de contrôle
- Donner une belle image de l'agriculture

En cas de questions, n'hésitez pas à contacter Mme Emilie Fragnière, CNAV ☎ 032 889 36 30.



Les Caves Ouvertes neuchâteloises approchent !

Rendez-vous **les 12 et 13 mai** pour les traditionnelles Caves Ouvertes du vignoble neuchâtelois. Réservez dès à présent votre billet en ligne 🖨 www.cavesouvertesneuchatel.ch au prix de CHF 30.- et partez à la rencontre de 37 encaveurs !

Les vigneronns vous accueillent le vendredi 12 mai de 16h à 20h et le samedi 13 mai de 10h à 17h.

Un billet 4 avantages

-  La rencontre de 37 encaveurs
-  Les transports publics : Voyagez librement sur le réseau Onde Verte en transports publics durant les deux jours des Caves Ouvertes
-  Un bon "C'est Bon" d'une valeur de CHF 5.- *
-  Un bon de CHF 15.- valable chez nos encaveurs *

*Valable uniquement durant la manifestation.

Envie de prolonger votre expérience des Caves Ouvertes ? Six hôtels du canton vous proposent l'offre "Wine Dine Stay". Poursuivez la soirée avec un menu neuchâtelois et une nuitée dans l'hôtel de votre choix.

Découvrez les offres 🖨 www.cavesouvertesneuchatel.ch/wine-dine-stay/ et réservez directement auprès des hôtels en mentionnant l'offre WINE DINE STAY. Scannez le QR code pour découvrir les détails des Caves Ouvertes neuchâteloises 2023 →





Offres d'emplois

Recherchez vous un emploi stimulant dans l'industrie agroalimentaire ?

Venez rejoindre une équipe dynamique et devenez un membre clé de notre équipe en évolution. Nous sommes à la recherche :

Aides de boucherie

Si vous avez une passion pour le travail en équipe et un engagement envers la sécurité alimentaire, nous aimerions vous rencontrer.

Vos responsabilités incluront l'aide à la production quotidienne, la conformité aux normes d'hygiène.

Travail à temps partiel

Date d'entrée : à convenir

Possibilité de formation

Bouchères / Bouchers

Si vous êtes un maître en matière de viande fraîche et coupes parfaites avec une passion pour les produits régionaux de qualité, vous avez ce qu'il faut pour devenir le prochain membre clé de la chaîne d'abattage et nous aimerions vous rencontrer.

Vos responsabilités incluront le travail à la production quotidienne, la conformité aux normes de sécurité, d'hygiène et de respect de l'animal.

Travail à temps partiel

Date d'entrée : à convenir

Nous attendons volontiers votre dossier :

Abattoir régional des Ponts-de-Martel

En bas-les-Barres 8

2316 Les Ponts-de-Martel ou à  abattoir.martel@bluewin.ch

Espace Campagne, marché paysan et artisanal le 21 et le 22 octobre 2023

Espace-Campagne vous convie les **21 et 22 octobre** prochain à son marché paysan et artisanal. Celui-ci aura lieu aux anciens abattoirs de la ville de la Chaux-de-Fonds.

Espace-Campagne a été créé par les sociétés d'agriculture et de laiterie de la Chaux-de-Fonds ainsi que les sociétés des paysannes de la Sagne et de la Chaux-de-Fonds. Elle a pour but de créer des liens entre la ville et la campagne, de faire découvrir notre métier d'agriculteur et de créer des événements conviviaux, culturels et gustatifs.

C'est pourquoi nous cherchons des agriculteurs ou des artisans qui souhaiteraient vendre leurs produits lors de notre marché. C'est une superbe occasion pour se faire connaître puisque plus de 2000 personnes nous rendent visite durant ce week-end. Une bonne restauration ainsi que diverses animations pour les enfants font de ce week-end un événement festif.

Renseignements et inscriptions : Céline Borel  079 535 12 59,  borel.celine@gmail.com, espacecampagne.ch

Webinaires efficacité électrique

Un webinaire organisé par Agrocleantech aura lieu le **4 avril 2023 à 20h00** sur le thème de l'économie d'énergie: Economiser de l'énergie avec un boiler PAC (exploitations laitières, caprines, porcines, viticoles etc.)

Inscription au webinaire:  info@agrocleantech.ch jusqu'au 3 avril 2023.

Vous recevrez le lien du webinaire une fois inscrit.



Appel à participation pour des aventures à la ferme

La Journée portes ouvertes à la ferme et le Brunch du 1^{er} août sont deux projets de grande valeur, qui permettent de rapprocher ville et campagne et de renforcer la confiance en l'agriculture indigène. Ces événements sont aussi variés que les fermes de notre pays : chacune d'entre elles peut les concevoir et les réaliser selon ses préférences. **Inscrivez-vous d'ici au 28 avril sur www.portailpaysanssuisse.ch pour l'édition 2023 !**

Le coup d'envoi de la saison 2023 des Visites d'étables en continu sera officiellement donné le **dimanche 4 juin 2023** avec la **Journée portes ouvertes à la ferme**. Chaque exploitation peut organiser la manifestation comme elle l'entend, selon ses préférences et sa situation. Visites de la ferme, petite restauration, zoo pour enfants : ce ne sont là que quelques idées, que les exploitations peuvent mettre en œuvre à leur sauce. Les visites d'étables, pour leur part, invitent les visiteurs à découvrir une ferme en direct tout au long de l'année et à assister aux tâches quotidiennes de ceux qui y vivent, qu'il s'agisse de traire les vaches, de rentrer les poules ou d'effectuer tout autre travail donnant à la population non paysanne un précieux aperçu de l'agriculture suisse.

Le traditionnel **Brunch du 1^{er} août**, qui attire les Suissesses et les Suisses dans les fermes depuis plus de trois décennies, est plus populaire que jamais. L'atmosphère authentique, le buffet du brunch préparé avec amour ainsi que les produits régionaux ou de la ferme invitent à s'attarder et à se régaler. Chaque prestataire est libre d'organiser le brunch comme bon lui semble, qu'il accueille 30 hôtes sur un alpage ou une foule de visiteurs devant une grange. Sans conteste supérieure à l'offre existante, la demande de la population suisse pour le brunch vient confirmer le succès de la manifestation.

L'Union suisse des paysans, les responsables de projets au sein des chambres cantonales d'agriculture et les sponsors fournissent des panneaux signalétiques, des check-lists et du matériel publicitaire, et apportent un soutien dans la communication autour de l'évènement. Tous ces services sont gratuits. En guise de remerciement, les exploitations qui ont participé à un projet reçoivent un petit cadeau.

Soyez vous aussi de la partie et apportez une précieuse contribution au travail de relations publiques des paysannes et des paysans suisses. Inscrivez-vous au plus vite d'ici au **28 avril 2023** sur www.portailpaysanssuisse.ch.

Renseignements : Union suisse des paysans, Mirjam Hofstetter, coresponsable de la division Communication, 5201 Brugg, tél. 056 462 51 11

LID, Maria Känel, responsable du projet Visites d'étables, tél. 031 359 59 73

AGORA, Carine Théraulaz, coordinatrice du Brunch du 1^{er} août pour la Suisse romande, 1000 Lausanne, tél. 021 614 04 74

AGIR, Karine Grize, Coordination de la Journée portes ouvertes à la ferme pour la suisse romande, 1000 Lausanne, 021 613 11 31

Chambre tessinoise d'agriculture, Carolina Pedretti, responsable pour le Tessin, 6705 Cresciano, tél. 091 851 90 97

www.portailpaysanssuisse.ch

Agrisano Prevos – cinquante ans au service des familles paysannes

Agrisano Prevos a fêté son jubilé le 29 janvier 2023. À l'automne 1972, dans le cadre de l'Assemblée des délégués anniversaire de l'Union suisse des paysans (USP), des représentantes et représentants des paysans clairvoyants ont décidé de créer une fondation visant à améliorer la protection sociale des familles paysannes.

Agrisano Prevos, à l'époque encore appelée «Fondation de prévoyance de l'agriculture suisse», a ensuite été fondée le 29 janvier 1973. Dans l'article définissant son but, il avait été consigné que la fondation doit garantir en premier lieu la protection et la prévoyance des familles paysannes et des personnes employées dans l'agriculture contre les conséquences financières de la vieillesse, du décès, de l'invalidité, de la maladie et des accidents. Le concept d'assurance agricole aujourd'hui exploité par la Fondation Agrisano se fonde ainsi sur l'application de cet article. L'établissement d'Agrisano Prevos, comme on la connaît aujourd'hui, n'a donc pas uniquement été le début de l'offre de prévoyance pour les familles paysannes. Il y a 50 ans, elle a également posé la première pierre des offres complètes de prestations et d'assurances aujourd'hui gérées par les entreprises Agrisano en collaboration avec les chambres cantonales d'agriculture.

Agrisano Prevos offre désormais aux familles paysannes la possibilité d'organiser leur prévoyance dans le cadre de la prévoyance professionnelle libre. En effet, la couverture d'assurance en cas d'invalidité et de décès pour les survivants est d'une importance essentielle pour elles, car elle peut être conclue à des conditions extrêmement attrayantes grâce à une administration simple et à une bonne évolution des sinistres. De plus, la possibilité de conclure une couverture de prévoyance vieillesse bénéficiant d'un privilège fiscal est également très intéressante, l'offre d'Agrisano Prevos se distinguant par la plus grande flexibilité possible.

Avec la fondation d'Agrisano Prevos, l'USP a posé les fondations de ses prestations de services qui, sur un marché de l'assurance manquant de clarté et souvent axé sur les ventes, sont tout aussi importantes aujourd'hui pour les familles paysannes qu'elles ne l'étaient il y a 50 ans. C'est donc avec fierté et satisfaction que toutes les personnes ayant participé à la mise en œuvre d'Agrisano Prevos peuvent jeter un regard sur 50 ans d'une histoire à succès.

Nous nous tenons à votre disposition si vous avez des questions !

Mmes Laetitia Balossi, Christelle Biolley et Sarah Haussener ☎ 032 889 36 50

Fin février, Agate a effectué une mise à jour du site et les améliorations suivantes sont disponibles dans la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA) :

La notification du changement de type d'utilisation a été adaptée, elle fonctionne maintenant comme pour les ovins et les caprins. Les instructions se trouvent sur  https://www.identitas.ch/fileadmin/webmaster/pdf/support/F_Type_d_utilisation_bovins_ovins_caprins_2023.pdf

AGRIDEA
A l'att. de M. Ulrich Ryser
Av. des Jordils 1
1000 Lausanne 6

JAB
CH-2053 Cernier
P.P. / Journal
Poste CH SA



Prélèvement d'échantillons de cultures

Impressum
Rédaction :
CNAV – conseil & formation
Rte de l'Aurore 4, 2053 Cernier
Parution 12 fois par année

Comme chaque année, l'OFAG ordonne aux cantons d'effectuer des prélèvements dans les cultures. Ils ont pour objectif de vérifier le bon usage des produits phytosanitaires dans les cultures. Ces échantillons sont ensuite envoyés en laboratoire pour une analyse de résidus. L'OPDI mandate l'ANAPI pour effectuer ces prélèvements.

SAGR OPDI

Restriction de l'usage de certaines substances phytosanitaires en PER

La modification des règles PER limitent ou encadrent plus strictement l'usage de certaines matières actives. Tous usages d'insecticide à base de pyréthriinoïdes sont désormais soumis à autorisation dans toutes cultures. Les matières suivantes sont concernées :

- Alpha-cyperméthrine → Fastac Perlen (délai d'utilisation 30.6.2023)
- Cyperméthrine → Cyperméthrine, ...
- Deltaméthrine → Aligator, Decis Protech, Deltaphar, ...
- Etofenprox → Blocker, ...
- Lambda-cyhalothrine → Karaté Zéon, Kendo, Ravane 50, Tak 50 EG, Techno, ...

Pour l'Alpha-cyperméthrine et la cyperméthrine, seules des autorisations exceptionnelles pourraient être possible.

Les herbicides suivants ne sont désormais plus utilisables en PER dans les grandes cultures :

- Diméthachlore → Brasan Trio, Colzor Trio, Galipan3, ...
- Métazachlore → Bengala, Bredola, Butisan S, Devrinol Plus, Gala, Rapsan 500, Trax...
- Nicosulfuron → Arigo, Dasul Extra 6 OD, Elumis, Hector Max, Nicogan, Principal, Samson, Extra, ...
- S-métolachlore → Calado, Deluge, Dual Gold, Frontex, Lumax, ...
- Terbutylazine → Akris, Aspect, Calaris, Gardo Gold, Lumax, Prado, Pyran, Spectrum Gold, Successor T, Topcorn, ...

N'hésitez pas à contacter votre station phytosanitaire ☎ 032 889 37 16

SAGR SPPNE - Aurèle Jobin